



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 17 juillet 2025

Ce qu'il faut retenir :

→ un nouveau coup porté au réseau par la Directrice générale, qui a tenté de toucher (et peut-être couler !) les **établissements conventionnés**, avant le retrait du point de l'ordre du jour,

→ un **budget rectificatif catastrophique** et qui oublie bien sûr les personnels.

En bref, un opérateur public en totale perdition !

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

Les instances se succèdent et le constat s'aggrave à tel point qu'il nous faut maintenant faire des choix entre les urgences, tant la situation est alarmante ...

→ [Lire la déclaration complète](#) (pdf).

SOMMAIRE

1. Point introductif d'actualité - <i>Information</i>	2
2. Budget rectificatif 1 pour 2025 - <i>Délibération</i>	3
3. Nomination d'un membre du comité d'audit - <i>Délibération</i>	5
5. Complément financier pour l'opération SPSI 2 - Marrakech - <i>Délibération</i>	6
6. Complément financier pour lycée français de Munich - <i>Délibération</i>	6
7. Renouvellement du bail du lycée français de Varsovie - <i>Délibération</i>	7
8. Aide exceptionnelle Israël - Territoires palestiniens - Iran - <i>Délibération</i>	7
9. Questions diverses - <i>Information</i>	7

1. Point introductif d'actualité - *Information*

La Directrice générale de la Mondialisation (DGM) du MEAE revient sur les circonstances qui ont amené à solliciter un report du CA : compte-tenu d'un contexte budgétaire très difficile, il a été **envisagé, puis abandonné, de revoir les conventions avec les établissements conventionnés**. Elle évoque par ailleurs trois points :

1. Le réseau obtient d'excellents résultats, elle rend hommage aux personnels des établissements dans les pays en situation de crise.
2. Le réseau continue de se développer. Cet enseignement du français à l'étranger reste attractif.
3. Le label France Éducation et un réseau conventionné et labellisé sont complémentaires.

Reste le défi majeur : comment développer ce réseau dans un **contexte d'austérité**. L'Agence, comme les autres opérateurs, doit composer avec la demande d'économies du gouvernement. **Il faut réfléchir à une refondation du modèle économique de l'Agence**. La DGM annonce la **création d'un groupe de travail** avec l'ensemble des services de l'État et l'Agence pour poser un diagnostic partagé, procéder à des consultations avec les syndicats, les APE, les élus pour penser l'Enseignement français à l'étranger de demain. Les autorités politiques souhaitent les conclusions des premiers travaux à l'automne, en actant des mesures concrètes et un calendrier de mise en œuvre. Le président annonce qu'il est à la disposition de tous pour un CA extraordinaire.

La Directrice générale de l'Agence fait un point sur la fin de l'année scolaire. La **situation au Proche Orient** a entraîné la fermeture de l'école française de Téhéran, les personnels détachés ont quitté l'Iran, comme un certain nombre de personnels français avec le soutien du poste diplomatique. Dans cette même période, la situation s'est dégradée en Israël et dans les territoires palestiniens. Les établissements ont veillé à assurer la continuité des cours dans les meilleures conditions possibles. Les personnels ont été évacués vers la France, les frais ont été pris en charge par l'Agence.

Quelques chiffres :

- **Homologations : 613 établissements homologués dans 138 pays.**
- **Baccalauréat** : 22 079 inscrits et un **taux de réussite de 98,3%**.
- **Bac français international (BFI)** : 1 140 inscrits, 98,7% de réussite. Le développement du BFI répond à de fortes attentes des familles.
- **Parcoursup** : 93,3% des 16 733 candidats ont reçu une proposition d'admission. Données définitives fin septembre.
- 860 boursiers dans le programme France Excellence Major

Le MEN met en avant la **progression du nombre de dossiers d'homologation**. 20 dossiers n'ont pas été instruits (Liban, Russie) et le seront dès que la situation le permettra. Les critères d'homologation restent les mêmes, cf décret publié le 3 juillet. Les modalités de la procédure sont maintenant ancrées dans le Code de l'Éducation, ces dispositions entrent en vigueur le 01/09/2025.

La FSU déclare qu'elle prendra toute sa part dans la concertation annoncée. Elle remercie la DG pour ses mots envers les personnels. Nous insistons également sur les conséquences pédagogiques et l'impact sur le parcours des élèves que ces situations de crise peuvent avoir. Elles sont particulièrement perturbantes pour eux. Nous évoquons les conséquences des situations de crise récentes en Iran, en Israël sans omettre d'autres zones qui sont touchées (Sahel, Haïti) avec des établissements qui continuent de fonctionner malgré les difficultés. **Nous rappelons bien que les personnels de l'Agence ne doivent pas être celles et ceux qui passent en dernier.**

2. Budget rectificatif 1 (BR1) pour 2025 - Délibération

En tout, les annulations successives de crédit (subvention de l'Etat) représentent une baisse de 44 M€ sur le budget de l'AEFE.

Le solde budgétaire passe de -38,78 M€ au BI 2025 à **-78,08 M€ au BR1 2025, soit une dégradation de 39,30 M€.**

Pour les services centraux, le solde budgétaire après BR1 est de -162,21 M€, soit une dégradation de 36,09 M€ par rapport au BI 2025, qui s'explique par la baisse de la subvention pour charges de service public (- 23,86 M€) combinée à la hausse des dépenses d'intervention (15,40 M€).

Baisse des recettes de 23,86 M€. Elle correspond à une diminution des subventions de l'État sur le P185 (programme diplomatie culturelle et d'influence) et le P151 (programme Français à l'étranger, regroupant les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger).

Total des dépenses de l'opérateur dans le BR1 2025 : **1 247 449 537 €, dont 890 101 333 € pour les dépenses de personnels soit 71,3%.**

a) Emplois

ETPT - Exercice 2025	BI 2025	BR1 2025	Evolution BR1/BI25
<i>Emplois sous plafond Etat</i>	5 464	5 464	0
<i>Emplois hors plafond Etat</i>	5 120	5 120	0
Total emplois AEFE	10 584	10 584	0

La FSU précise que pour la rentrée 2025, ce sont 132 postes d'enseignant·es détaché·es qui ont été fermés (65 dans le premier degré et 67 dans le second degré). Si l'effet budgétaire se fera ressentir à partir de septembre 2025, il n'est pas

normal de ne pas du tout faire apparaître ces postes fermés. Cela fausse les projections pour l'opérateur public, y compris en termes de recettes.

	Agrégats financiers (en M€) - Exercice 2025		
	COFI-2024	BR1 2025	Evolution COFI-2024/BR1 2025
Résultat patrimonial	26,58	-48,36	-74,94
Capacité d'autofinancement	61,14	-20,89	-82,03
Variation du fonds de roulement	31,95	-78,32	-110,27
Niveau du fonds de roulement	377,37	299,05	-78,32
Niveau final de trésorerie	333,44	257,12	-76,32

Le résultat prévisionnel de l'exercice est déficitaire à hauteur de - 48,36 M€ en BR1 2025.

La capacité d'autofinancement se dégrade logiquement et passe de 61,14 M€ à – 20,89 M€.

Enfin, le prélèvement prévisionnel sur le FDR se dégrade.

Pour la FSU, ce budget rectificatif présente deux points saillants : les caisses sont vides et les personnels malmenés. Constat d'échec donc, à plusieurs niveaux.

Commençons directement par le plan de **trésorerie**. La variation de - 44M conduirait à un solde de trésorerie de 48,06M, inférieur au seuil d'alerte (de 57,55M). L'évolution était donc quasiment prévisible, la présentation en budget initial (BI) déjà peu optimiste et les annulations de crédits ont couronné le tout. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que dans le même temps, la note du BI 25 nous présentait une augmentation de 2% du nombre d'élèves et 26 nouveaux établissements. Soyons clairs : Cap 2030 permet de noyer le poisson jusqu'à un certain point.

Arrêtons cette fuite en avant qui budgétairement rapporte si peu et coûte beaucoup trop, y compris en ETP et mobilisation des services de l'Agence. La FSU l'a dit dès le début et nous n'en tirons aucune gloire aujourd'hui : le projet Cap 2030 sans aucun apport financier est un gouffre qui met en grande difficulté l'opérateur public, dépourvu de moyens suffisants.

Le second point en est l'illustration. Concernant la **masse salariale** des EGD (personnels de droit local), ce BR1 présente une baisse (dans le tableau 0,62M).

De plus, cette baisse en BR est aussi le signe d'une **logique à bas coût des évolutions salariales** des personnels de droit local. **La FSU dénonce à nouveau la non prise en compte des revendications des personnels et une absence d'anticipation de la part de l'employeur.**

VOTE : 12 CONTRE (dont FSU), 22 POUR

3. Nomination d'un membre du comité d'audit - *Délibération*

Pour rappel, le comité d'audit est composé de deux administrateurs, de deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences et du contrôleur budgétaire et comptable auprès du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, membre de droit.

Au titre des administrateurs, ont été nommés :

- Monsieur Thomas WAGNER, Sous-Directeur des moyens et des opérateurs, Direction Générale de la Mondialisation, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
- Monsieur Brice BULTOT, Président de la FAPEE.

Et au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Mathilde GRAMMONT, Conseillère référendaire en service extraordinaire à la Cour des Comptes,
- Monsieur Richard YUNG, ancien Sénateur.

Madame Mathilde GRAMMONT ayant quitté ses fonctions, il vous est proposé de nommer sa successeure, Madame Muriel DOMENACH, Conseillère maître en service extraordinaire à la Cour des Comptes.

VOTE : POUR (moins 1 abstention)

4. Protocole transactionnel - Lycée Chateaubriand de Rome - *Délibération*

L'accord transactionnel vise à régler les modalités d'indemnisation d'un personnel du lycée Chateaubriand de Rome, au titre de compensation pour l'**absence de versement de cotisations sociales pour les années scolaires 1980 à 1982**.

En mars 2024, une demande de paiement de la somme de 30 077,58 € nets au titre de dommages résultant de l'absence de paiement des cotisations sociales mentionnées ci-dessus a été adressée au Lycée.

Or, après recherches dans les archives de l'établissement, il n'a pas été possible de trouver de justificatifs de paiement des charges sociales détaillées pour les années litigieuses.

Après consultation du cabinet d'avocats de droit local italien et du service des affaires juridiques de l'Agence, les parties se sont mises d'accord pour verser une somme de 30 077,58 € au titre des sommes réclamées. En contrepartie, l'employé s'abstient ou s'abstiendra de porter cette affaire devant les tribunaux.

VOTE : POUR (5 abstentions dont FSU)

5. Complément financier pour l'opération SPSI 2 - lycée français de Marrakech - *Délibération*

Afin de poursuivre les opérations engagées et attendues des communautés scolaires, un complément financier s'avère nécessaire pour la restructuration du lycée Victor-Hugo.

Les 3,6 M€ de complément proposé sur l'opération en cours correspondant à :

- un dépassement de 1,058 M€ sur l'opération en cours
- de nouveaux crédits de 2,542 M€ avec 1,5 M€ en 2026, 1 M€ en 2027 et le solde en 2028

L'établissement devra financer 1,377 M€ sur fonds propres.

La **FSU** note qu'il y a besoin de ces travaux pour pouvoir accueillir plus d'élèves. Seule l'école/collège OSUI Majorelle alimente "en plus" le lycée Victor-Hugo. Les finances sont dans le rouge à Marrakech et l'accueil d'élèves supplémentaires est plutôt positif de ce point de vue.

VOTE : POUR (dont FSU), 1 vote CONTRE (UNAPE)

6. Complément financier pour le lycée français de Munich - *Délibération*

Il s'agit de l'opération de rénovation du gymnase du lycée Français Jean-Renoir : il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir valider l'adoption du complément financier de cette opération en cours pour un montant totale de **1 M€** sur mobilisation du fond de roulement disponible et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement.

VOTE : POUR (dont FSU), 1 vote CONTRE (UNAPE)

7. Renouvellement du bail du lycée français de Varsovie - Délibération

Réponse :

La transformation du lycée René-Goscinny de Varsovie en établissement à gestion directe a été conçue comme une étape transitoire destinée à permettre à l'association gestionnaire de l'époque de se mettre en conformité avec le droit polonais pour réaliser une opération immobilière, visant à acquérir un terrain en vue d'une relocalisation du lycée sur un site unique et en abandonnant son statut d'association française régie par la loi 1901 au profit d'une fondation de droit polonais. Le passage en gestion directe a été acté en janvier 2021 et les statuts de la fondation ont été enregistrés en novembre 2021. Le projet immobilier de relocalisation sur un même site a été finalement abandonné par la fondation. Dans ce contexte, l'agence accompagne aujourd'hui le retour de l'établissement vers un statut d'établissement conventionné. Cet accompagnement est assuré par le secteur et la SDC.

La **FSU** intervient sur une éventuelle clause dans ce bail en cas de départ de l'Agence. Selon la réponse de l'Agence au CSA du 12 juin dernier, l'établissement va de nouveau changer de statut (et redevenir conventionné). Nous n'obtenons aucune réponse.

Le lycée français de Varsovie qui compte 675 élèves est installé sur **2 sites distants** de part et d'autre de la Vistule qui ont été transférés à l'AEFE suite au changement de statut du lycée en EGD au 1er janvier 2021. Le présent point concerne le renouvellement de la prise à bail du site de Sadyba au profit de l'AEFE.

L'ensemble immobilier fait l'objet d'interventions d'entretien intérieur régulier pour rendre les espaces pédagogiques attractifs. Des travaux de sécurité importants se sont toutefois révélés nécessaires à l'accueil des élèves et seront effectués par le bailleur. Depuis le début de l'année 2023, des discussions ont eu lieu entre l'ambassade de France, l'AEFE et PHN pour définir les conditions d'un nouveau bail. La nouvelle prise à bail travaillée

avec l'aide d'un cabinet d'avocats installé à Varsovie qui s'est assuré de sa conformité avec le droit polonais a été ainsi négociée (avec avis favorable du vice économique de l'Ambassade et de la commission interministérielle).

L'Agence sollicite donc du conseil d'administration l'autorisation de renouveler la prise à bail auprès de la société polonaise PHN des locaux scolaires à compter du **1er octobre 2025 jusqu'au 1er octobre 2035, moyennant un loyer annuel d'un montant de 532 813,68 € HTHC.**

VOTE : POUR (dont FSU), 4 votes CONTRE

8. Aide exceptionnelle Israël - Territoires palestiniens - Iran - *Délibération*

Il s'agit des prises en charge au retour de certains personnels suite aux crises.

VOTE : POUR unanimité.

9. Questions diverses - Information

Concernant ses 3 questions diverses sur un total de 5, la FSU se permet de citer le début des 3 réponses :

QD 1.2: "Il ne nous est pas possible dans le système d'information budgétaire tel qu'il est paramétré actuellement de procéder à une distinction par typologie".

QD 1.3: "L'Agence n'est pas en capacité d'établir un tel bilan."

QD: 3.1 "A ce jour, il n'est pas encore possible de déterminer le coût des différentes actions pédagogiques subventionnées par les IRF et la mission sport."

Ces questions portaient sur les coûts des séminaires de zones, des déplacements à l'étranger ou des actions pédagogiques des IRF et la mission sport. Nous dénonçons un traitement de défaveur. On nous "rassure" en disant qu'il n'en est rien. Nous reviendrons bien sûr sur les points concernés.

QD 2.1 - Lors de l'étude du Budget initial au CA de novembre 2024, la **FSU** est intervenue une nouvelle fois sur le problème que pose la **prise en charge de la part patronale des pensions civiles des détaché-es (CAS pension)**. Depuis des années, l'écart entre la « compensation » initiale versée par l'Etat à l'opérateur et la part budgétaire dédiée à ce CAS pension ne fait que croître (dernier exemple en date : 4 points d'augmentation = 9,7M€). Le décrochage est aujourd'hui très important et bloque par ailleurs d'autres marges budgétaires nécessaires à des dossiers urgents liés aux personnels notamment. Le Président du CA avait admis le 28 novembre que le sujet méritait remise à plat et débat. En attendant ce débat, la FSU souhaite avoir un point précis de l'évolution de ce CAS pension lors des dernières années, les montants consacrés et leurs évolutions, afin d'avoir une idée plus précise du décalage évoqué et du poids de ce CAS pension sur le budget de l'opérateur.

Réponse :

Pour rappel, le transfert de la charge liée aux pensions civiles des fonctionnaires civils et militaires détachés au sein de l'opérateur en 2009 a donné lieu à une compensation à hauteur de 120 M€ la même année au travers d'une augmentation de la SCSP. Or, depuis 2009, le niveau de compensation est resté inchangé, alors que dans le même temps, les dépenses de pension civile n'ont cessé d'augmenter pour atteindre plus de 186 M€ au budget initial 2025 (incluant les 4 points d'augmentation du taux de pension civile calculé sur les rémunérations principales). Cette charge non compensée d'un montant de 66 M€ contraint l'AEFE à consacrer l'intégralité de la participation financière complémentaire au paiement des pensions civiles, alors que 50% de la PFC devaient à l'origine être consacrés au développement de projets immobiliers.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la charge de pension civile depuis 2019 :

Année	2019	2020	2021	2022	COFI 2023	BR2 2024	BI 2025
CAS Pensions	168 757 953	167 372 562	164 932 841	170 237 940	170 745 221	177 070 667	186 773 548
Total MS sous plafond	615 527 491	602 222 538	584 981 790	613 607 770	621 262 647	646 323 303	661 349 721
Part du CAS Pensions	27%	28%	28%	28%	27%	27%	28%

QD 1.2 - La FSU demande un bilan chiffré des voyages et missions effectués par les Agents de Centrale dans le réseau (depuis septembre ou janvier 2024).

Réponse :

Les missions du siège concernent toutes les missions (homologation comprise) des personnels de l'Agence (siège et réseau). Ce montant était de 1 000 000 € au BI 2025 mais a été réduit de 300 K€ au BR1 2025 présenté lors de ce conseil d'administration.

Il ne nous est pas possible dans le système d'information budgétaire tel qu'il est paramétré actuellement de procéder à une distinction par typologie.

L'exécuté pour les années précédentes s'élève à :

2021 : 260 192.67 €
2022 : 596 283.40 €
2023 : 1 157 849.34 €
2024 : 942 776.90 €

QD 1.3 - La FSU demande un bilan chiffré du coût des séminaires (depuis septembre ou janvier 2024) toutes catégories confondues (en précisant les catégories) : séminaires de zones, séminaire des « partants », etc.

Réponse :

L'Agence n'est pas en capacité d'établir un tel bilan dans les délais impartis de réponse. Les séminaires de zone sont organisés au sein des IRF et nécessitent de mener un bilan dans chacune des zones.

Concernant le séminaire des personnels d'encadrement partant dans le réseau, organisé par le secrétariat général, il a concerné 143 agents en 2024. Le budget a été de 170 177€ pour la location des espaces, l'hébergement et la restauration, hors frais de transport.

QD 3.1 - Dans le cadre des ligues AEFE UNSS, de nombreuses **rencontres sportives** sont organisées au sein du réseau AEFE. En plus des parents, celles-ci ont un coût pour l'Agence, les IRF et les établissements porteurs. L'Agence peut-elle faire un bilan financier pour l'année 2024-2025 des APÉ, des APZ et des APIZ en détaillant pour chacune le nombre d'établissements et d'élèves concernés, le montant des subventions accordées par la mission sport, l'IRF, et l'établissement porteur ? Par ailleurs, à l'échelle du réseau, l'AEFE est-elle en capacité de nous dire le nombre d'élèves des établissements de la MLF qui a participé à des événements organisés dans le cadre des ligues AEFE UNSS ?

Réponse :

A ce jour, il n'est pas encore possible de déterminer le coût des différentes actions pédagogiques subventionnées par les IRF et par la Mission Sport, dans la mesure où certains événements viennent tout juste de s'achever, et où tous les bilans financiers des actions pédagogiques n'ont pas encore été réalisés ou remontés.

Le module ATENA dédié au suivi des actions pédagogiques permettra à terme de réaliser ces extractions dès la complétude des bilans pédagogiques et financiers. Un retour pourra probablement être fait lors du bilan de la formation au sein des IRF qui sera programmé durant l'automne prochain.

Concernant le nombre d'élèves issus des établissements MLF participant aux actions proposées par les ligues sportives scolaires AEFE-UNSS, il n'est pas non plus possible de répondre actuellement. L'ensemble des Copils ne s'est pas tenu.

L'intranet OPUSS de la fédération sportive scolaire (UNSS) pourrait nous permettre d'extraire ces données si l'ensemble des élèves était référencé sur la plateforme, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Nous sommes cependant en bonne voie car nous comptons 222 établissements affiliés à l'UNSS.

QD 1.4 - Problème récurrent sur les emplois équivalent temps plein travaillés (ETPT):

La FSU était intervenue lors du CA du 28 novembre 2024 au sujet des **266 emplois hors plafond rémunérés par les services centraux**, dont nous ne savons rien. Le Président avait entendu notre point et demandé que les acteurs budgétaires de l'Etat clarifient les choses afin que tous les membres de cette instance puissent avoir la même compréhension de la situation. Or ces postes apparaissent encore dans ce COFI sans explication ni éclairage.

La FSU réitère sa demande d'explication.

Réponse :

*Ces postes à coût complet ont été historiquement fléchés en hors plafond. Néanmoins, la Direction générale de l'Agence, sensibilisée à cette question de clarification, a obtenu de la Direction du Budget de **basculer ces postes sous plafond**. Cette bascule sera opérée sur deux années, à la rentrée 2025 et à la rentrée 2026, après analyse de la campagne d'emploi. Lors de la présentation des prochains BR 2025 et BI 2026, et malgré la bascule progressive, il convient de s'attendre à voir apparaître des postes à coût complet hors plafond. Cette situation sera totalement apurée au compte financier 2026.*